



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 15 Février 2022 à 19 h 30**

Étaient présents : Mrs DELHOUME – BON – GOUINEAUD – MIMOL et Mmes AUTANT – DE KERROS – ERABLE – LUCAS – MESLAND – REMY

Excusés : M. GARDAIS Olivier (pouvoir à M. DELHOUME)
M. LESSEUR Thierry (pouvoir à M. GOUINEAUD)
M. ROUX

Absents : M. DUMAND
Mme MAZET Sylvie

Mme Christine MESLAND a été nommée secrétaire de séance.

1/ Devenir du Conseil des Jeunes

M. Le Maire informe le Conseil qu'il est déçu par les membres du Conseil des Jeunes qui étaient plein de bonne volonté mais qui depuis un certain temps ne sont plus très présents.

Lors de la dernière réunion avec M. le Maire, seuls trois membres du CDJ étaient là.

La mise en place de la collecte des capsules dolce gusto a été faite cependant alors que la mairie a informé le président de la nécessité de faire un retour des capsules, personne n'est intervenue.

De même de la mise en œuvre du jardin participatif pour lequel une subvention d'un montant de 1 500,00 € a été perçue.

Deux solutions sont possibles :

- Soit tout le conseil des jeunes démissionne et on recrée un nouveau Conseil des Jeunes avec une autre gouvernance ;
- Soit on arrête complètement le Conseil des Jeunes.

M. BON qui est le conseiller en charge du CDJ n'a plus aucun contact avec eux.

Le Conseil Municipal décide la dissolution du Conseil des Jeunes mais décide de continuer la mise en œuvre du jardin participatif en lien avec le jardin médiéval.

2/ Protection Sociale complémentaire

Suite à la loi de transformation de la Fonction Publique, une ordonnance du 17 Février 2021 prévoit que « les Assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an ». Un « débat » doit donc être organisé au sein du conseil municipal au plus tard le 18 février 2022.

Ainsi, Mmes LYS et MESLAND interviennent à ce sujet et font un état des lieux de ce qui existe.

La Commune a fait le choix, depuis le 1^{er} janvier 2013, de participer dans le cadre de la prévoyance entre 8 € et 12 € par agent (selon l'indice de rémunération) et selon le libre choix des agents de l'organisme labellisé (cela représente 42 € par mois actuellement).

De plus, au plus tard le 1^{er} janvier 2026 : obligation de l'employeur public territorial de participer à la protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur d'au moins 50 % d'un montant minima défini par décret ;

et au plus tard, le 1^{er} janvier 2025 : obligation de l'employeur public territorial de participer à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance à hauteur d'au moins 20 % d'un

montant minima défini par décret.

Nous sommes dans l'attente des décrets d'application.

De plus, le CDG 17 doit faire un appel d'offre sur la prévoyance en 2023 pour une prise d'effet en 2024.

3/ Acquisition propriété Consorts BOURDIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'immeuble cadastré section AB n° 59, AB n° 60 et AI n° 5 appartenant aux Consorts BOURDIN sis « 11 Rue de Saintonge » est mis en vente.

Compte tenu de la proximité de ce bien avec le foyer communal, il est proposé à l'Assemblée d'en faire l'acquisition dans le cadre de l'installation d'une maison de santé ou afin de permettre l'agrandissement du Collège « la Passerelle ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de faire l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 150 000,00 € (cent cinquante mille euros) et CHARGE Monsieur le Maire de signer une promesse d'achat avec les Consorts BOURDIN.

M. le Maire ou son représentant est également autorisé à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier (compromis de vente, bornage, acte notarié, dossier de prêt).

4/ Proposition achat photocopieur RISO

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu un commercial de la Sté RISO qui propose un photocopieur à froid.

Païement au trimestre : 670 € TTC/trimestre

Le Conseil ne souhaite pas changer le photocopieur et charge M. le Maire d'en informer le commercial.

5/ L'Heure Civique

La parole est donnée à Mmes AUTANT Sophie et LUCAS Annick.

Au départ, c'est une idée développée au niveau national avec une plateforme pour le recrutement des bénévoles.

Le concept est de donner une heure par mois de son temps pour aider un voisin.

La question est posée de savoir si la commune veut participer à ce dispositif.

La commune doit mettre en place des référents locaux et recenser les besoins.

Des outils de communication seront mis à la disposition de la commune.

Le Conseil décide de participer à ce dispositif à 12 voix pour et 01 abstention.

Mmes AUTANT et LUCAS seront les référentes pour la commune.

6/ Devis SDEER : changement horloges vétustes Eclairage public

- rue de la Croix : total devis : 324,31 € participation du SDEER (50%) soit 162,16 € et solde à charge de la Commune 162,15 €. Règlement en une fois

- Chemin des Montgougnons : total devis : 324,31 € participation du SDEER (50%) soit 162,16 € et solde à charge de la Commune 162,15 €. Règlement en une fois

7/ Remplacement tivolis : achat ou locations

3 devis ont été reçus.

8*24 m : 6 900,00 € TTC

5*8 m : 1 899,00 € TTC

7*26 m : 6 439,00 € TTC

8/ Informations diverses

a) projet d'installation d'un food-truck italien sur la commune le lundi soir.

b) food-truck kebab : la personne est venue deux fois et depuis plus rien.

c) Animations « préludes » : Mme ERABLE est chargée du dossier de candidature pour Pessines.

d) Fonds de concours

Mise en place par la CDA d'un fonds de concours pour les communes d'un montant de 50 000,00 € sur une période de 5 ans.

Faire un copil (personnes du conseil et hors conseil) : Mrs DELHOUME – GOUNEAUD – LESSEUR – MIMOL et Mmes DE KERROS et ERABLE

Exemple de projet : réhabilitation du hangar pour agrandir le foyer et création du « café solidaire »

e) Commission Education (Mme REMY)

Baisse des effectifs et augmentation des tarifs.

f) Dissolution de l'association de Gym « Move your body in Pessines » (Mme ERABLE)

Création d'une association communale ?

g) Cloche

La question est posée de la réparation de la cloche de notre église.

Nous allons reprendre contact avec la Société BODET.

h) Décors de Noël

La Commune de Les Gonds mettra à disposition un agent afin de démonter les décors de Noël toujours en place dès que nous aurons louer une nacelle. Les tenir informés.

La séance est levée à 22 h 00.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 19 février 2022

Le Maire,



Philippe DELHOUME